



Commune  
de  
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

# REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

## du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 10 janvier 2025

**Présents :** Claude MARSON, bourgmestre  
Serge EICHER, Andrew KISER, échevins

Alain DOHN, secrétaire communal

**Objet : Modification urgente du règlement de circulation communale**

### Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu les travaux de raccordement effectués par l'entreprise de construction SOPINOR, au nom et pour compte des sociétés anonymes POST et CREOS, aux abords du chemin repris CR 132, rue Principale, à Munsbach ;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue en date du 10 janvier 2025 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer les travaux le 13 janvier 2025 ;

**arrête u n a n i m e m e n t**

**Art.1° À partir du 13 janvier 2025 jusqu'au 30 avril 2025 inclus, de 07h30 à 16h00, la circulation sur le chemin repris CR 132, rue Principale à Munsbach est réglementée comme suit :**

Disposition routière appliquée	Libellé	Signal	Tronçon
A, 16a - Signalisation lumineuse	Un côté de la rue est complètement fermé à la circulation. Par conséquent, le trafic est régulé par des feux tricolores.		245 – 266 CR 132 Rue Principale Munsbach

**Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.**

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme  
Schuttrange, le 10 janvier 2025

  
Claude MARSON  
Bourgmestre



  
C. s. Alain DOHN  
Secrétaire communal